

ZONES D'AFFECTATION

- Zones à bâtir
- ZCV ZONE DE CENTRE VILLAGE
 - ZRMD I ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE I
 - ZRFD I ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE I
 - ZRFD II ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE II
 - ZC ZONE DE CARAVANING
 - ZPP ZONE DE PORT ET PLAGE
 - ZACT ZONE D'ACTIVITES
 - ZSVL ZONE SPECIALE VILLAGE LACUSTRE
 - ZIG ZONE D'INTERET GENERAL
- Zone agricole
- ZA ZONE AGRICOLE
- Zones de protection
- ZPN ZONE DE LA RESERVE NATURELLE
- Autre zone
- AF AIRE FORESTIERE

ELEMENTS SUPERPOSES

- Secteurs superposés
- PLAN D'AFFECTATION CANTONAL (PAC)
 - CARTE DES DANGERS NATURELS "Plateau fribourgeois CDN 2014" - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
 - CARTE DES DANGERS NATURELS "Plateau fribourgeois CDN 2014" - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
 - CARTE DES DANGERS NATURELS "Plateau fribourgeois CDN 2014" - SECTEUR DE DANGER MOYEN
 - CARTE DES DANGERS NATURELS "Plateau fribourgeois CDN 2014" - SECTEUR DE DANGER ELEVE
 - SECTEURS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
- Les dispositions de l'article 14 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.
- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
- Périmètres superposés
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL APPROUVE
 - PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
 - PERIMETRE DE PROTECTION ARCHEOLOGIQUE
 - PERIMETRE DE RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE
 - PERIMETRE DE PROTECTION ISOS " Inventaire du site construit à protéger - Catégorie 2
 - PERIMETRE DE PROTECTION DES ABORDS DE BATIMENTS PROTEGES

- Eléments protégés superposés
- ARBRE - BOISEMENT HORS FORET
 - VERGER - BOISEMENT HORS FORET
 - HAIE / SURFACE BOISEE - BOISEMENT HORS FORET
 - COURS D'EAU / LAC
 - IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3

- Autres éléments superposés
- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE
 - BATIMENTS EXISTANTS NON SOUMIS A L'IBUS
 - SITES POLLUES

INFORMATIONS INDICATIVES

- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (Tracé incertain)
- COURS D'EAU (Tracé historique)
- PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE GLETTERENS
OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans les feuilles officielles (FO) n° 15, du 16 avril 2021

Adopté par le Conseil communal de la commune de Gletterens, le

La Secrétaire : Le Syndic :

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur :

